

PNEU MICHELIN^{MD} X ONE^{MD}

GARANTIE DE SATISFACTION TOTALE

Nouveau camion ou nouvelle remorque

Nous sommes si persuadés que nos pneus MICHELIN^{MD} X One^{MD} tiendront leur promesse d'économie de carburant et de réduction de poids que nous offrons une garantie de 60 jours à 210 jours pour assurer votre entière satisfaction lorsque vous achetez une nouvelle remorque ou un nouveau camion équipés de pneus MICHELIN^{MD} X One^{MD}.



Si après les 60 premiers jours et avant 210 jours de possession d'une nouvelle remorque ou d'un nouveau camion achetés avec des pneus MICHELIN^{MD} X One^{MD}, vous n'êtes pas entièrement satisfaits des performances des pneus, il vous suffit de suivre les instructions suivantes :

- ✓ Apportez le camion ou la remorque chez un revendeur Michelin autorisé.
(visitez le site www.michelintruck.com/fr_CA/ pour trouver le revendeur le plus proche)
- ✓ Présentez cette brochure « Garantie de satisfaction MICHELIN^{MD} X One^{MD} » datée et signée.
- ✓ Présentez la preuve d'achat de la remorque ou du camion équipés de pneus MICHELIN^{MD} X One^{MD}.
- ✓ Sélectionnez le type de roues (en acier ou en aluminium) et le type de pneus MICHELIN^{MD} (neufs ou rechapés) par lesquels vous souhaitez remplacer les ensembles MICHELIN^{MD} X One^{MD}.
- ✓ Négociez (i) le prix d'achat des pneus MICHELIN^{MD} et des roues de remplacement, et (ii) le prix de vente des ensembles MICHELIN^{MD} X One^{MD} auprès du revendeur Michelin autorisé.
- ✓ Michelin, par l'intermédiaire de son revendeur Michelin autorisé, accordera un crédit de 1 000 \$ par camion ou remorque dans le cadre de la transaction d'échange.
- ✓ Cette garantie est soumise aux conditions et aux exclusions suivantes :
 - Ce programme est en vigueur du 1er janvier au 31 décembre dans l'année civile en cours.
 - Les remboursements dans le cadre du programme peuvent uniquement être traités par l'intermédiaire d'un revendeur Michelin autorisé.
 - Les pneus doivent être en bon état et exempts de coupures et d'anomalies visibles*.
 - La bande de roulement des pneus doit être d'une profondeur de 19/32 po ou plus (neufs ou rechapés)* pour les pneus d'essieu moteur et d'une profondeur de 10/32 po ou plus pour les pneus de remorque.
 - Les roues doivent être en bon état et exemptes d'égratignures et de dommages visibles*.
 - Les pneus rendus inutilisables par une utilisation inadéquate ou abusive ou de mauvaises conditions routières sont exclus du programme*.
 - Toutes les exclusions de la garantie limitée de MICHELIN^{MD} s'appliquent. Consultez la garantie pour plus de détails.
 - Michelin se réserve le droit de modifier ou d'interrompre ce programme à tout moment pour quelque raison que ce soit et sans préavis.

* Pour les ventes d'ensembles MICHELIN^{MD} X One^{MD} chez le revendeur Michelin autorisé.

PNEU MICHELIN^{MD} X ONE^{MD}

GARANTIE DE SATISFACTION TOTALE

Nouveau camion ou nouvelle remorque

Nous acceptons les conditions de la Garantie de satisfaction totale des pneus MICHELIN^{MD} X One^{MD} énoncées dans le présent document.

Nombre total d'ensembles Essieu moteur _____

Essieu remorque _____

Bon de commande du client _____

Nom de la flotte

Nom du revendeur

Signature

Signature

Date

Facturé à :

Livré à :

Date

Nom du représentant Michelin

Signature

Date